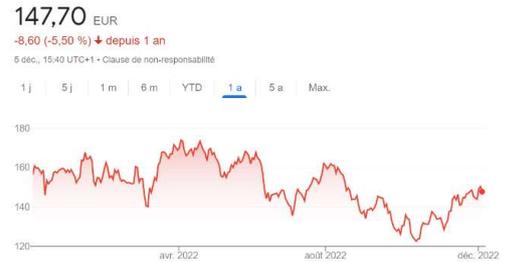


**Communication des élus Traid-Union de décembre 2022****Economie : dernière ligne droite**

Au niveau **groupe**, le **Chiffre d'Affaires (CA)** confirme une **croissance organique à plus de 8%** sur les 10 premiers mois de l'année et nous pouvons nous attendre à ce qu'il dépasse la barre des **5 milliards d'euros** pour l'année 2022 ! Le résultat confirme également qu'il est en deçà du budget et la Direction Générale met visiblement tout en œuvre pour présenter une marge qui satisfera les marchés. Un indice : la valeur d'action remonte.

Côté **France**, C&I (Conseil et Intégration) et RealEstate, une croissance du CA moins soutenue, qui atteindra peut-être les 5% sur 2022, mais une marge presque double par rapport à celle du groupe. Une meilleure maîtrise des résultats donc, avec toutefois le secteur Retail Auto en difficulté conjoncturelle, dont on ne peut que regretter le CA en net recul et un résultat anecdotique tout juste positif. La clôture C&I & RealEstate pourrait donc, même avec un résultat un peu inférieur aux attentes, tenir ses promesses. A défaut d'avoir une participation, nous pourrions donc bénéficier d'une prime d'intéressement sur les bénéfices 2022.



**Les brumes se dissipent ! Nous aurons plus de visibilité le mois prochain en attendant les résultats 2022, qui feront l'objet d'une publication début 2023.**

**Au CSE, c'est toujours la foire d'empoigne !**

Pendant que les élu(e)s **Traid-Union** améliorent les conditions de travail et les avantages des salarié(e)s, les syndicalistes professionnels dégradent toujours un peu plus le dialogue social. Certains refusent de signer des accords d'entreprise, pourtant en faveur des salarié(e)s, d'autres continuent à ester en justice au moindre prétexte. La dernière en date : une élue Solidaires (encore eux) qui s'est fendue d'un référé pour demander des informations alors qu'il suffit de demander poliment et sans violence. Soulignons que cette action avait pour unique bénéficiaire l'élue elle-même !

**Traid-Union le seul syndicat qui avance avec et pour les salarié(e)s**

**NAO 2023 : les principales avancées au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

- 👍 La valeur faciale du ticket restaurant passe de 9,25€ à **9,85€** (prise en charge employeur inchangée à 60%)
- 👍 Le plafond de remboursement du repas du midi sur justificatif passe de 18€ à **20€**
- 👍 Le plafond de remboursement du repas du soir sur justificatif passe de 28€ à **30€**
- 👍 Pérennisation de l'augmentation des indemnités kilométriques de 2 centimes par kilomètre

Améliorations également sur les forfaits hôteliers, sur les compensations de temps de trajet, les astreintes...

**Plus de détails dans la communication syndicale trimestrielle Traid-Union**

**Inflation et augmentations, de fortes attentes sur les résultats du CRH 2022**

**L'entreprise sera-t-elle au rendez-vous ?**



**Vos élu(e)s Traid-Union vous souhaitent  
d'excellentes fêtes de fin d'année !!!**